

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À  
L'APPROBATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF, À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE  
DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010, À L'APPROBATION  
DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2012 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS  
DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

---

**PHASE 1 – CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF**

- 1. Références :**
- (i) Dossier R-3523-2003, décision D-2009-136, Annexe 3 : Conditions de service de gaz naturel de Gazifère Inc., article 3.1 ;
  - (ii) Pièce B-0004, GI-1, document 1, réponse R.6, page 8.

**Préambule :**

Le dernier alinéa de la référence (i) se lit comme suit :

*« Le distributeur fournit par défaut ces services, conformément au Tarif, à moins que le client ne l'avise de son intention de prendre en charge certains de ces services. »* [nous soulignons]

À la référence (ii), Gazifère propose ce qui suit :

*« Par souci de précision, Gazifère propose aussi de réviser le dernier alinéa de l'article 3.1 pour qu'il se lise comme suit :*

*Le distributeur fournit par défaut les services mentionnés à l'alinéa précédent, conformément à la section III du présent document, à moins que le client ne l'avise de son intention de prendre en charge un ou tous ces services. »* [nous soulignons]

**Demande :**

- 1.1 Veuillez indiquer si Gazifère a une objection pour remplacer le terme « *tous* » de la référence (ii) par le terme « *plusieurs* », afin que l'article 3.1 actuel de ses conditions de service soit reflété. Si oui, veuillez expliquer.

- 2. Référence :** Pièce B-0005, GI-1, document 2, page 10.

**Préambule :**

Gazifère propose de transférer la section 8.0 Force majeure de son Tarif actuel à l'article 4.10 de la section II – Conditions de service du document fusionné. En modifiant cette section pour le rendre conforme aux *Conditions de service et Tarif* approuvés de Société en commandite Gaz

Métro (Gaz Métro), Gazifère supprime l'article 8.3 Allégement des obligations minimales de son Tarif actuel.

**Demande :**

2.1 Veuillez justifier la suppression de l'article 8.3 du Tarif actuel.

**3. Référence :** Pièce B-0006, GI-1, document 3, article 11.2.3, page 39.

**Préambule :**

La deuxième phrase du premier alinéa de l'article 11.2.3 se lit comme suit :

*« Le client doit livrer son gaz naturel à un point d'acceptation en Ontario (service-T de l'Ontario) ».*

**Demandes :**

3.1 Veuillez préciser le ou les points d'acceptation auxquels on réfère.

3.2 Veuillez expliquer le service-T de l'Ontario.

**4. Référence :** Pièce B-0006, GI-1, document 3, article 11.2.10, paragraphe 2°(i), page 42.

**Préambule :**

La deuxième phrase de la référence se lit comme suit :

*« Tout volume qui a été reporté suite à un choix dûment exercé en vertu du présent paragraphe, sera et ne pourra être réduit qu'au cours de la période de cent quatre-vingt jours (« période d'ajustement ») qui suit immédiatement la période contractuelle par la livraison du client au distributeur, durant les jours de la période d'ajustement convenus par le distributeur (ou par son mandataire) et par le client (« jours d'ajustement »), d'un volume de gaz inférieur au volume quotidien moyen applicable ledit jour en vertu d'une entente service-T. » [nous soulignons]*

**Demandes :**

4.1 Est-ce que les mots « sera et » sont requis? Si oui, veuillez expliquer.

4.2 Veuillez clarifier la phrase citée en préambule.

**5. Référence :** Pièce B-0004, GI-1, document 1, page 2.

**Préambule :**

*« Le document proposé est structuré de la même façon que les Conditions de service et Tarif de Gaz Métro. Il comporte les quatre (4) sections suivantes :*

*Section I      Dispositions générales  
Section II     Conditions de service Section  
Section III    Tarif  
Section IV    Entrée en vigueur et dispositions transitoires. »*

**Demande :**

5.1 Est-ce que Gazifère s'objecte à l'ajout d'une section V – Index, similaire à celle des *Conditions de service et Tarif* de Gaz Métro? Si oui, veuillez expliquer.